



Lorsque votre demande doit être accompagnée de preuves de capacité financière, selon l'OPTION correspondant à votre situation, cette déclaration doit être remplie et signée par toute personne qui assumera les coûts relatifs à votre séjour d'études au Québec.

Étudiant(e) ou enfant mineur* : _____
Nom et prénom Date de naissance (année/mois/jour)

Je, soussigné(e), _____
Nom et prénom de la personne qui prend en charge l'étudiant ou l'enfant mineur

Domicilié(e) au _____
Numéro Rue Appartement

_____ Ville Province Code postal Pays

Qui ai le statut de : résident permanent citoyen canadien autre : _____
(Précisez)

M'engage, par la présente, à assumer tous les coûts relatifs au séjour au Québec de l'étudiant(e) ou de l'enfant mineur identifié ci-dessus, soit plus particulièrement :

- ses frais de logement, de nourriture, de vêtements et de nécessités personnelles, ou à l'héberger gratuitement chez moi et à lui fournir la nourriture, les vêtements et les nécessités personnelles;
- ses droits de scolarité et autres frais relatifs aux études exigés par l'établissement d'enseignement fréquenté au Québec, y compris, s'il y a lieu, les droits de scolarité additionnels applicables aux étudiants étrangers;
- ses frais de transport au Québec et du Québec vers son pays d'origine ou vers une autre destination à la fin de son séjour au Québec;
- à souscrire à son nom une assurance maladie et hospitalisation privée au Québec afin de couvrir ses frais médicaux et à maintenir celle-ci en vigueur pendant la durée de son séjour au Québec, à moins que l'étudiant(e) ou l'enfant mineur soit couvert par une assurance maladie et hospitalisation valide au Québec ou par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

* Pour le Programme des étudiants étrangers, l'étudiante ou l'étudiant est considéré majeur à partir de 17 ans.

Cet engagement est valable pour la durée de validité du Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) demandé.

Je comprends que le ministre peut :

- vérifier ou faire vérifier auprès de tiers l'exactitude des renseignements fournis, et que si je communique au Ministère, à l'enquêteur(se) ou au vérificateur(trice) un renseignement que je sais ou aurais dû savoir être faux ou trompeur relativement à une demande de CAQ, je commets une infraction à la loi et je suis passible d'une amende;
- rejeter toute demande qui contient une information ou un document faux ou trompeur;
- refuser d'examiner une demande de certificat de la part d'une personne qui a fourni, depuis cinq ans ou moins, une information ou un document faux ou trompeur relativement à une demande en vertu de la Loi sur l'immigration au Québec;
- annuler un CAQ lorsque la demande contenait une information ou un document faux ou trompeur, lorsque le certificat a été délivré par erreur ou lorsque les conditions requises pour sa délivrance cessent d'exister.

En foi de quoi, j'ai signé à _____ le _____
Ville Pays Date (année/mois/jour)

Signature